Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20261016-20260924_055AR-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
de
LA ROCHE-JAUDY
ROC'H AR YEODI
22450

Petites Cités de Caractère

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne

COMMUNE DE LA ROCHE-JAUDY
-CONSEIL MUNICIPAL-
Séance du 24 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 24 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de LA ROCHE-JAUDY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la Roche-Jaudy, sous la présidence de Jean-Louis EVEN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : BONIFAY Paul, CATHELINE Yann, CHAROUSSET Annick, COADIC Danièle, COADIC Marie-Laure, COLIN Guillaume, CORDONNIER Laurent, DUGUAY Elodie, EVEN Jean-Louis, EVEN Marie, GAREL Romain, GAUTHERON Claudine, JEGOU Marie-France, LE DU Didier, LE ROUX Michel, LUCO Alain, MERLE Renaud, MEUR Jean-Luc, OLLIVIER-HENRY Julien, TOUPIN Aziliz, VARNIER Anaïs

Procurations : COLIN Sandrine pour COLIN Guillaume, CORBEL Tugdual pour GAREL Romain, FERRIER Florence pour COADIC Danièle, PIAT Sophie pour COADIC Marie-Laure, PRIGENT Jean-Yves pour LUCO Alain, SALIC Mireille pour MERLÉ Renaud

Absents :

Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 18 septembre 2026

Secrétaire de séance : GAREL Romain

Délibération 55 – 20260924_10AR

Cession parcelles AC638, AC639 (lot volumétrique n°2) et AC642

Annule et remplace pour erreur matérielle

La commune de la Roche-Jaudy souhaite céder le bien immobilier situé sur les parcelles n°22264 AC 638 , AC639 (lot volumétrique n°2) et 22264 AC 642, cette dernière parcelle étant la courette de l'immeuble. Les domaines ont estimé la valeur de ce prix à 80 000 €. La commune a trouvé un acquéreur au prix de 76 000 €

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-200084168-20261016-20260924_055AR-DE

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2113-2 et suivants relatifs à la gestion du domaine communal,

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 318-1 et suivants concernant les cessions de terrains,

VU l'avis des domaines

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt général de la commune de procéder à la cession de parcelles communales,

CONSIDERANT que le bien est mis en vente depuis plus de deux ans

CONSIDERANT les difficultés de vente du bâtiment au prix indiqué par les domaines

CONSIDERANT la réalisation d'une servitude de passage nécessaire pour l'accès à la parcelle communale arrière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE VALIDE la cession des parcelles n°22264 AC 638, AC 639 (lot volumétrique n°2) et 22264 AC 642 au prix de 76 000 € frais d'agence inclus (70 000 € hors frais d'agence) à Mme Desblaches Anne.

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait à la Roche-Jaudy
le 13/10/2026

Le secrétaire de séance
Romain GAREL

Le Maire
Jean-Louis EVEN

MAIRIE LA ROCHE-JAUDY
CÔTES D'ARMOR